Résolution de l'assemblée générale de l'INSP du 20 février 2009 (50 présents)

L'assemblée générale apporte son soutien au mouvement en cours de défense de la recherche et de l'enseignement supérieur nationaux qui ont largement démontré leur efficacité.

Elle dénonce les mensonges et les insultes contenues dans le discours de N. Sarkozy du 22 janvier et les tentatives de baser une politique sur un tissu d'approximations grossières, de généralisations hâtives et de contre-vérités manifestes. Elle rappelle que seuls des organismes de recherche solides comme le CNRS peuvent mener une politique de recherche à la fois nationale, coordonnée et à long terme. Le partenariat équilibré et la mixité entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche sont sources de synergie dont l'efficacité est unanimement reconnue. La notion « d'agence de moyens » constitue pour le CNRS un recul gravement dommageable.

La collégialité des discussions, de la prospective et de l'évaluation doit être la norme : le « management » autoritaire et technocratique qui est actuellement en cours d'instauration à l'Université et au CNRS est voué à un échec qui ne peut se révéler à terme que très coûteux en termes de moyens matériels et humains. La bonne santé de la recherche et la qualité de l'enseignement universitaire ne peuvent qu'en pâtir.

L'accroissement continu des charges diverses exercées par les enseignantschercheurs met en péril leur capacité à contribuer de façon significative dans les équipes de recherche.

La politique de réduction des postes techniques et administratifs au CNRS et dans les universités est suicidaire. Une augmentation importante du nombre de postes statutaires permanents dans ces fonctions est au contraire indispensable au bon fonctionnement des laboratoires et des services d'enseignement. Elle doit permettre aux chercheurs et enseignants-chercheurs de consacrer une part plus importante de leur travail aux missions qui leur sont propres.

La multiplication excessive, très au-delà des nécessités de la mobilité internationale, des emplois temporaires de post-docs et de techniciens et administratifs nuit à la continuité des programmes de recherche et à la permanence des enseignements. *(unanimité)*

Retrait du projet de décret concernant les enseignants-chercheurs (1abst)
Abrogation de la loi LRU (1 contre, 5 abst.)
Retrait du projet de mastérisation de la formation des maîtres (8 abst.)
Arrêt du démantèlement du CNRS (unanimité)
Moratoire des expertises à l'ANR et l'AERES (4 contre, 10 abst.)
Restitution des postes CNRS et universitaires (ITA-BIATOS, enseignants-chercheurs, chercheurs) et abandon des chaires université-CNRS (unanimité)

Arrêt de la précarisation croissante des emplois *(unanimité)*